

Réquisition dans les raffineries : non à l'entrave au droit de grève !

Hier, la Première Ministre a annoncé son intention de demander aux préfet-es de réquisitionner l'ensemble des travailleur-ses d'Esso-Exxon mobil. Ce qui est mis en œuvre dès ce matin en Normandie.

La FERC CGT dénonce cette décision pour de multiples raisons. D'une part elle est illégale et contraire au droit de grève, droit fondamental inscrit dans la Constitution. L'OIT a en effet condamné la France en 2011 quand Sarkozy avait lui aussi prononcé cette réquisition (2010), car elle ne doit concerner que les activités essentielles (véhicules sanitaires, de secours, de sécurité, etc.). L'organisation et le ravitaillement de celles-ci est de la responsabilité du gouvernement mais ce dernier préfère « taper » sur la CGT plutôt que d'assumer son rôle.

D'autre part, cette décision est inique car, une nouvelle fois et sans surprise, la Macronie fait le choix de soutenir les plus riches au détriment des salarié-es en lutte et de celles et ceux qui les soutiennent. Ce n'est pas sans rappeler la situation d'Anthony Smith, inspecteur du travail CGT sanctionné par E. Borne pour avoir défendu les conditions de travail et la protection des salarié-es de l'ADMR en temps de Covid, ou celle de Kai Terada, enseignant syndiqué chez Solidaires muté d'office par Ndiaye pour avoir animé les luttes dans son établissement scolaire. Le dialogue social de Macron se résume à entraver les droits syndicaux des organisations qui font le choix de la lutte dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses et non de l'accompagnement des réformes rétrogrades.

La FERC apporte son soutien aux grévistes qui revendiquent légitimement des augmentations de salaires. Il est inadmissible que les travailleur-ses se contentent de miettes quand tout le monde s'accorde à dire que l'inflation galope et qu'elle n'est pas prête de s'arrêter, quand les multinationales du secteur de l'énergie engrangent des profits phénoménaux et que les dividendes coulent à flots pour les actionnaires. Ainsi Total énergie a annoncé 5,7 milliards de bénéfices au second semestre 2022 soit 2 fois plus que l'année dernière (déjà une année record) et a versé 9 milliards à ses actionnaires en 2021 avec un bonus de 2,6 milliards en ce début d'année. Et son patron s'est octroyé une augmentation de 52 % en 2021 pour un salaire annuel de 5,9 millions d'euros.

La FERC CGT appelle à soutenir les grévistes en se rendant sur les piquets de grève ou en participant aux rassemblements qui auront lieu partout sur le territoire.

Elle appelle à développer partout des luttes sur la question des salaires et des pensions pour exiger des augmentations massives qui répondent aux besoins des travailleur-ses et des retraité-es.

Elle appelle les salarié-es de l'Éducation à s'emparer de la journée de grève du 18 octobre 2022 pour la défense de la voie professionnelle pour exiger partout la réorientation nette des budgets de l'État qui ne doivent plus financer les plus riches et les entreprises, mais le développement des services publics de proximité qui répondent aux besoins de la population par l'investissement en moyens matériels, humains et salariaux.

Montreuil le mercredi 12 octobre 2022